

Séance du 13 mai 2013

L'an deux mil treize et le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Michel ESCOFFIER, Maire.

Présents : ESCOFFIER Michel, TEXIER Renée, VEZON Fabienne, BERNARD Sandrine, SAVANIER Olivier, MARTIN Patrice, BERNARD Lionel, GACHON Christophe,

Absents excusés : RIBES Gilles, MERIC Eric,

Absents non excusés : FELINE Célia et MERCIER Christophe.

Date de la convocation : 06/05/13.

Conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : 8

Absents : 4

Monsieur RIBES Gilles a donné procuration à Monsieur ESCOFFIER Michel.

Madame VEZON Fabienne a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

**Vente du bien
N° 160-161-171
Section D appartenant
à la commune situé
Rue du Fort**

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines, et après en avoir débattu, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre au prix de 75 000 € au profit de Monsieur DOFF Laurent, ou toute société qui se substitue, la maison communale située Rue du Fort, cadastrée : section D N° 160-161-171.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de cet immeuble au prix de 75 000 € et plus généralement signer tous les actes et pièces qui s'avèreront nécessaires.

**Achat de la licence
IV bar restaurant
« Le Pescadou »**

Monsieur le Maire propose d'acquérir la licence de débit de boissons de quatrième catégorie (licence IV), dans le cadre de la liquidation judiciaire de Monsieur Gilles CHOFFAY qui exploitait « Le PESCADOU » restaurant débit de boissons, place de l'horloge à BRIGNON, au prix de 10 000 €.

Cette licence restera attachée au fonds de commerce « LE PESCADOU » place de l'horloge à BRIGNON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de cette licence au prix de 10 000 € et plus généralement signer tous les actes et pièces qui s'avèreront nécessaires.

**Frais de négociation
suite à l'acquisition
de la licence IV bar
restaurant « Le
Pescadou ».**

Suite à l'acquisition la licence de débit de boissons de quatrième catégorie (licence IV), « Le PESCADOU » restaurant débit de boissons, place de l'horloge à BRIGNON, des frais supplémentaires sont à régler.

Ces frais se décomposent de la façon suivante :

- 2 000 € au profit de la SAS B.I BRUNEL IMMOBILIER, 8 Bd Amiral Courbet 30000 NIMES, correspondant aux frais de négociation,
- 800 € de frais d'acte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces qui s'avèreront nécessaires.

Périmètre de Protection Modifié : PPM

Après la présentation définitive du projet du Périmètre de Protection Modifié : PPM approuvé par les Bâtiments de France, le conseil municipal, par 7 voix pour : ESCOFFIER Michel, TEXIER Renée, VEZON Fabienne, BERNARD Sandrine, SAVANIER Olivier, MARTIN Patrice, GACHON Christophe 1 abstention : Gilles RIBES 1 voix contre : BERNARD Lionel, accepte ce périmètre matérialisé sur le plan tel qu'annexé à la présente délibération.

Prise en charges des transports des élèves de l'école maternelle

Monsieur le Maire expose que le Conseil Général à la rentrée 2013/2014 ne prendra plus en charge les frais du transport scolaire des maternelles car ce n'est pas une compétence obligatoire du C.G. 30(Primaires et Collège). Les maternelles sont de la compétence des communes Le coût du transport d'un enfant de maternelle par an est de 882,5 €.

Le Syndicat Mixte des Transports du Bassin Alésien (Alès Agglo) va prendre en charge ce coût car ils se sont engagés à la gratuité des transports pour tous les élèves.

Avancement de grade Agent de maîtrise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Damien PLANCHE a réussi son examen professionnel d'agent de maîtrise et peut prétendre à ce grade.

Sur proposition de Monsieur le Maire et Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avancement au 1^{er} juillet 2013.

Subvention aux amis de la nuit des camisards

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre des amis de la nuit des camisards.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cet événement sous forme de cotisation d'un montant de de 10 € versé à cette association.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser 10 € à cette association.

Résultat enquête projet commerce

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Renée TEXIER, 1^{ère} adjointe, pour présenter le résultat de l'enquête « projet commerces ». 380 questionnaires ont été distribués, 158 rendus complétés, 82 identifiés et 76 anonymes. Ce compte rendu est consultable en mairie.

Décision Modificative N°1

Afin d'ajuster les comptes et d'équilibrer les opérations d'ordre du budget 2013 et afin d'acquérir la licence IV, Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Article	Programme	Libellé	Dépenses	Recettes
020		Dépenses imprévues	- 12 800,00	
2051		Concessions et droits similaires	+ 12 800,00	

Non Valeur Eau et Assainissement 2010 et 2011

Monsieur le Maire fait lecture à l'Assemblée des montants en non valeur arrêtés par la trésorerie de Vézénobres concernant les factures d'eau et d'assainissement pour les années 2010 à 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de prendre en non valeur la somme de 799,83 €.

QUESTIONS DIVERSES

REFORME ELECTORALE Municipales et Délégué Communautaire

Monsieur le Maire fait le point du projet de loi de réforme électorale et notamment ce qui concerne les élections municipales.

L'article L. 2121-2 du code général des collectivités territoriales fixe le nombre des membres du conseil municipal à 15 pour les communes de 500 à 1 499 Habitants. Pour les communes de moins de 1000 habitants le panachage est maintenu, la parité n'est pas obligatoire.

Les candidats devront s'inscrire auprès de la sous-préfecture d'Alès.

Concernant l'élection des « conseillers communautaires » qui composent l'organe délibérant des communautés d'agglomération, les membres de cet organe délibérant ne seront plus élus par les conseils municipaux des communes membres, mais au suffrage universel direct pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci; ils sont élus en même temps que les conseillers municipaux et figurent sur la liste des candidats au conseil municipal»; en vertu de l'article L. 273-11 du même code, les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants « sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau ».Le maire devient de facto conseiller communautaire et le premier adjoint suppléant.

Commissions Alès Agglo après élections 2014

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BERNARD Lionel, Conseiller.

Il propose la possibilité de désigner des délégués extra communautaires pour qu'il y ait une représentation dans des commissions de chaque village avec une indemnité de défraiement.

Son intervention se fera au prochain conseil communautaire d'Alès Agglomération le 27.06.2013.

Opération d'amélioration de l'Habitat. Définir périmètre aide travaux Alès Agglomération

La communauté d'Alès Agglomération propose une opération d'amélioration de l'Habitat. Les modalités d'attribution de subventions aux propriétaires sont soumises à conditions. Une rencontre sera fixée avec Messieurs SILVESTRE et MALHAUTIER du service Habitat du Pays Cévennes afin de la mettre en place sur la commune.

Subvention achat Vélo Alès Agglomération

La communauté d'Alès Agglomération a mis en place une aide de 50 € par famille qui sera versée pour l'achat d'un vélo neuf dans un magasin du territoire. Contacter ALES AGGLO au 04.66.56.10.64

Dissimulation Moulinet

Monsieur le Maire fait le point des travaux de mise en discrétion des réseaux et création d'un réseau d'éclairage public quartier du Moulinet pour anticiper la 3^e tranche des travaux de voirie de la D7, les travaux sont en cours.

Groupe de travail ralentisseurs

Le groupe de travail pour définir l'emplacement des 4 ralentisseurs se réunira le samedi 25.05 à 10h.

Berbon élevage chiens

Les membres du conseil, sans être opposé au projet, ne sont pas compétents pour émettre un avis. Seule la DDTM service instructeur sera à même de le faire.

Arrêt du boulanger ambulant

Monsieur BOISSIER, boulanger sur la commune de Cardet, arrête la vente de pain sur Brignon le 31.05.2013. Plusieurs boulangers ont été contactés pour trouver une solution. Une réflexion est engagée pour la mise en place d'un point d'accueil pour un dépôt de pain sur inscription.

Monument aux morts

La participation financière de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) pour la rénovation du monument aux morts de la commune s'élève à 615 € pour un montant de travaux de 3 413,38 TTC.

Convention pour la gratuité de l'accès au Pont du Gard pour les habitants de Brignon

Monsieur le Maire fait lecture de la Convention pour la gratuité de l'accès au site du Pont du Gard pour les habitants de Brignon. La commune devra aider l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard en matière de communication avec la diffusion de l'actualité du Pont du Gard.

La gratuité de la carte d'abonnement est limitée à une carte par famille ou habitation, elle est nominative et valide pour un seul véhicule identifié par habitation. Les personnes souhaitant bénéficier de cette offre doivent se présenter en mairie, munies d'un justificatif de domicile et de la carte grise. La carte sera établie par l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard.

DATES A RETENIR

- 20/05 Balades Printanières Osons
- 25/05 Aubade le matin Comité des fêtes
- 25/05 à 20h30 Concert musique indienne au foyer
- 01/06 à 20h30 Spectacle Osons au foyer
- 02/06 à 15h00 Spectacle Osons au foyer
- 04/06 à 17h00 Portes ouvertes école de Brignon
- 08/06 à partir de 16h00 concours de boule+Repas du Rugby
- 15/06 à partir de 16h00 Fête des Remparts
- 21/06 à 18h00 Fêtes des écoles à Cruviers
- 22/06 à 15h00 Concours de boule La boule Joyeuse
- 29/06 à 12h00 Repas du Tennis

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h05.

Suivent les signatures

Le Président,

Les Membres